

Document pour établir un bon cadeau Roulage libre « AUTO »*

*Roulage avec votre propre véhicule

Bénéficiaire	Nom :	Prénom :
	Tel :	Mail :

Vos coordonnées (Pour l'envoi du bon cadeau)	Nom :	Prénom :
	Tel :	Mail :
	Adresse postale :	

Prestation	Tarif unitaire	Quantité	Montant
½ Journée de roulage	90 €		
1 Journée de roulage	140 €		
Carte membre (Annuelle obligatoire)	10 €		
Assurance RC	17 €		
			Total :

Document :

- A compléter
- A nous retourner accompagné du chèque à l'ordre du MCPA ou par virement bancaire :

IBAN : FR76 1027 8022 7200 0343 5904 059 – BIC : CMCIFR2A

A réception, nous vous adresserons le bon cadeau (au choix, cocher la case) :

- Par courrier
- Par email
- ➔ Au verso, les modalités d'inscription et les équipements nécessaires

Cadre réservé à l'administration	Bon cadeau posté le :	Utilisé le :
		Date de fin de validité :

MODALITES D'INSCRIPTION ET EQUIPEMENTS NECESSAIRES

1. Pour participer aux journées Auto :

- Consulter les dates de roulage sur notre site internet <http://www.circuit-pau-arnos.fr/calendrier.php>
- Choisir et sélectionner une date, puis s'inscrire au préalable sur notre site internet rubrique « Calendrier » <http://www.circuit-pau-arnos.fr/calendrier.php> . Compléter le formulaire d'inscription
- Le jour même à l'administratif :
 - o Présenter l'**Attestation d'assurance de responsabilité Civile** sur **Circuit** Hors Compétition de votre véhicule **en cours de validité**. Possibilité de prendre une assurance sur place au prix de 17€ OU présentation d'une licence FFSA

2. Equipement du pilote :

Pour un véhicule de série :

- Un casque homologué à minima à la norme CE. Le casque intégral avec visière est obligatoire s'il n'y a pas de pare-brise totalement fermé.

Pour un véhicule de compétition :

- Un casque homologué conformément aux prescriptions mentionnées dans le livret technique FFSA. Le casque intégral avec visière est obligatoire s'il n'y a pas de pare-brise totalement fermé.
- Système RFT** / HANZ
- Une combinaison ignifugée homologuée conformément aux prescriptions mentionnées dans le livret technique FFSA
- Des gants ininflammables

**Le système RFT n'est pas obligatoire pour les véhicules historiques mentionnés ci-après :

- Tous les véhicules (voitures T/CT et GT/GTS construites ou homologuées) avant la période I (1977)
- Toutes les voitures ouvertes (monoplaces et biplaces) construites avant la période IR (1977) sauf les Formules FORD. Les Formules FORD construites avant la période JR (1983)

3. Equipement du véhicule :

- Véhicule en bon état, pas de fuite d'eau/ huile
- Crochet de remorquage fixé
- Les passagers seront autorisés seulement dans des véhicules arceautés, possédant l'assurance adéquate (!\ licence FFSA pas suffisante)
- Contrôle son en prégrille (max 100 DB)